

Le Champlain

Vol. 28 no. 1 - 23 septembre 2020

du Syndicat de Champlain (CSQ)

COVID-19

Assemblées de personnes déléguées

Bien que nous aurions pu tenir les rencontres en présentiel, le Syndicat de Champlain estime toutefois préférable, compte tenu de l'évolution du contexte, de convoquer les premières assemblées de personnes déléguées en visioconférence.

Les assemblées seront donc en mode virtuel via Zoom. Les modalités de connexion seront acheminées, sous peu, par courriel aux personnes déléguées.

Êtes-vous inscrit ?

Il est important de vous inscrire comme personne déléguée, et ce, même si vous l'étiez aussi l'an dernier.

Rendez-vous à syndicatchamplain.com pour remplir le formulaire prévu à cet effet dans l'onglet « Inscriptions ». Faites-le rapidement pour ne manquer aucune information importante !

Prochaines assemblées de personnes déléguées

Section Salaberry

Le lundi 28 septembre 2020
à 17 h

Section des Patriotes (enseignant)

Le mardi 29 septembre 2020
à 16 h 30

Section des Patriotes (soutien)

Le lundi 5 octobre 2020
à 13 h 30

Section Marie-Victorin

Le mardi 6 octobre 2020
à 16 h 30

La négociation au temps de la COVID-19

L'édito du Président



À la même période l'an dernier, parmi les défis qui nous attendaient, la négociation de nos conventions collectives occupait, évidemment, une place centrale, et pour cause !

J'écrivais un édito sur l'importance de la mobilisation et sur l'analyse de la conjoncture. Les voyants étaient alors au vert : contexte économique favorable et opinion publique en faveur de l'amélioration des conditions de travail du personnel de l'éducation.

Mais les six derniers mois de pandémie ont drastiquement changé la donne. Le contexte socioéconomique n'est évidemment plus le même. La pandémie a, non seulement, brouillé et affecté tous les indicateurs qui nous servent à établir nos stratégies de négociation, mais en plus, elle a modifié nos tâches au quotidien et créé une pression supplémentaire sur notre travail. Sans compter les effets de l'anxiété qui se décuplent plus les cas de COVID augmentent.

Négocier en période de crise économique, nous l'avons déjà fait. Négocier avec un gouvernement qui jouit d'une cote de popularité importante, nous l'avons déjà fait. Négocier alors que l'éducation n'est pas une priorité politique, nous l'avons fait à plusieurs reprises également.

La pandémie crée une éclipse quasi totale et relègue donc, au second plan, les problèmes du réseau de l'éducation, nos conditions de travail, la lourdeur de notre tâche, notre précarité, nos salaires trop bas – bref, tout ce que nous dénonçons depuis des années. Actuellement, nous tentons de survivre à la pandémie, au quotidien.

Pourtant, même s'il est difficile de l'envisager, il y aura un « après pandémie ». Les problèmes du réseau tels que nous les connaissons seront toujours là et la pénurie de personnel ne s'améliorera pas.

Les prochaines semaines, voire les prochains mois, ne seront pas faciles. Chose certaine, nous méritons de meilleures conditions de travail et nous devons trouver une façon de négocier et de nous mobiliser, malgré tout, même si les gains ne seront certainement pas à la hauteur de ce que nous avions espéré, il y a un an, en fonction de la conjoncture.

Pandémie ou pas, notre travail occupe une place importante dans la société.

Prochaine étape : nous ferons le point sur la relance de la mobilisation et le portrait de la situation actuelle de la négociation avec les personnes déléguées dès la semaine prochaine et nous nous donnons rendez-vous très bientôt pour un direct. Suivez-nous !

Éric Gingras



Campagne d'adhésion

Nouveau régime d'assurance collective: Alter ego - L'Avantage CSQ

Alter ego par SSQ Assurance. Retenez bien le nom; il s'agit de notre nouveau régime d'assurance collective!

Rappel - Processus d'appel d'offres

En octobre 2018, le Conseil général de la CSQ prenait la décision d'entamer un processus d'appel d'offres afin de bonifier notre régime d'assurance collective. Une campagne de consultation auprès de l'ensemble des membres de la CSQ s'est tenue durant l'année scolaire 2018-2019, à laquelle vous avez d'ailleurs été invités à participer à plusieurs reprises.

Les résultats ont permis de cibler les demandes et d'établir un cahier des charges correspondant à nos besoins en vue du processus d'appel d'offres. Pensons ici notamment à la demande récurrente d'avoir la possibilité d'obtenir une couverture pour les soins dentaires ainsi que pour les examens de la vue.

alter ego
L'AVANTAGE CSQ

Les assureurs soumissionnaires devaient aussi répondre à certains critères: être une mutuelle ou encore une coopérative, avoir la capacité de supporter financièrement notre groupe et détenir un siège social au Québec.

Un comité de sélection a analysé les offres et sélectionné la plus avantageuse. C'est ainsi que SSQ Assurance a été sélectionnée, avec un tout nouveau contrat et de nouvelles protections.

Et maintenant ?

Il est important de souligner que tous les membres doivent participer à la campagne d'adhésion à notre nouveau régime d'assurance collective, qui se tiendra du 9 novembre au 4 décembre 2020.

Rappelons ici que l'adhésion au régime d'assurance collective est obligatoire selon la Loi sur l'assurance médicaments du Québec. Si vous avez actuellement un droit d'exemption, vous devrez de nouveau démontrer à votre employeur que vous êtes assuré ailleurs.

Il sera aussi important de sélectionner vos protections dans le nouveau régime, sinon ce sont celles par défaut qui vous seront octroyées et ce, pour une durée obligatoire de 24 mois. Par défaut ne veut pas dire que les protections seront similaires à ce que vous aviez, puisque le régime est différent.

Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez dès maintenant ouvrir votre compte sur l'Espace client du site internet SSQ Assurance pour recevoir les informations importantes en lien avec le changement de régime.

Différents outils d'information sont aussi en préparation dont des capsules vidéo explicatives, des séances de formation en ligne et une ligne téléphonique directe avec l'assureur. Suivez nos publications!

Sandra Boudreau
Coordonnatrice



Vous avez déménagé?

Si vous avez une nouvelle adresse ou si vos coordonnées téléphoniques ou courriel ont changé, n'oubliez pas d'avertir le Syndicat.

C'est nécessaire, parce que notre base de données est indépendante de celle de votre centre de services scolaire. Si nous avons besoin de vous joindre rapidement, il serait important que nous ayons vos coordonnées les plus récentes.

Vous pouvez faire vos changements en ligne, ça ne vous prendra qu'une minute!

Rendez-vous à syndicatchamplain.com/inscriptions/changement-dadresse

**C'est le temps de vous inscrire
aux sessions de préparation
à la retraite de l'AREQ !**

**Tous les détails sur
notre site Internet.**

syndicatchamplain.com



L'absence rend parfois justice

Le billet de Mireille



Imaginons, un instant, une journée ordinaire dans une école primaire dans laquelle il n'y aurait pas de personnel de soutien scolaire. L'exemple vaut tout autant pour une école secondaire, en y apportant quelques modifications.

À 6h30, la directrice accueille les élèves qui arrivent à pied ou en voiture, accompagnés de leurs parents. Elle les dirige vers leur classe respective où, seuls, ils attendent que la cloche sonne. À 7h45, plusieurs élèves circulent dans la cour sous la surveillance d'enseignants en attendant, eux aussi, le début des cours.

Vers 8h, enfin la cloche sonne, tout le monde se retrouve en classe. La directrice en profite pour prendre tous les appels des parents indiquant que leur enfant sera absent. Elle doit aussi faire de l'entrée de données, entre autres pour que les payes puissent être générées par des cadres du centre de services scolaire. Mais quelle est cette odeur qui flotte? Ah oui! Elle doit vider les poubelles, elle n'a pas eu le temps de le faire hier.

Oups! Les poubelles et le nettoyage des corridors devront attendre, même si c'est une journée de pluie. Elle doit prendre en charge un élève qui s'est désorganisé. Au même moment, elle est avertie qu'une élève ayant des

problèmes de comportement vient de prendre la poudre d'escampette!

Enfin, la récré! Non, pas vraiment. Il a cessé de pleuvoir, les élèves peuvent donc aller dehors. Des enseignants surveillent la récréation comme à l'habitude. Deux élèves décident de faire une course... Eh oui, l'un tombe! Il est donc dirigé vers le bureau de la direction afin de recevoir les premiers soins.

Dring! Retour en classe pour tout le monde. Là, il faudrait vraiment que les poubelles soient vidées et les corridors nettoyés, tout comme l'entrée de l'école d'ailleurs. Malheureusement, Jérémie, un élève de troisième année, vient de vomir. La directrice se rend donc nettoyer le dégât et revient à son bureau avec lui, pour tenter de joindre ses parents afin qu'ils viennent le chercher... Oups! La lumière bleue du téléphone clignote; il y a 17 appels en attente...

Un directeur adjoint du centre de services la rejoint directement sur son cellulaire pour savoir pourquoi les données pour les payes ne sont toujours pas envoyées. Ça doit être fait avant 19h parce qu'il n'a pas l'intention de partir encore à 21h ce soir, lui déclare-t-il.

La cloche pour le dîner sonne. En raison des mesures liées à la COVID, les élèves restent dans leur classe, avec

leur groupe bulle pour le dîner. La directrice devra assurer seule la surveillance de tous les groupes en se déplaçant d'un local à l'autre. Matéo ne peut pas ouvrir son thermos, Anya renverse son jus, Hubert lance des graines de tournesol dans les cheveux d'Alycia, Lou s'étouffe avec une pelure de tomate et Mathieu n'a pas de lunch. Et évidemment, aucun de ces élèves ne se trouve dans le même local!

J'arrête ici cette journée apocalyptique, bien que je pourrais continuer longtemps: ce ne sont pas les exemples qui manquent!

Vous aurez bien compris que, sans le personnel de soutien scolaire, la directrice et les enseignants de cette école sont laissés à eux-mêmes, tout comme le directeur adjoint du CSS.

Dans mon exemple, l'absence totale de personnes pourtant essentielles à la réussite des élèves et au bon fonctionnement de l'école (comme dans tous les établissements d'ailleurs) rend cette histoire inconcevable. La pièce manquante? Le personnel de soutien scolaire, toutes catégories confondues: des alliés incontournables, des collègues de premier plan, du personnel essentiel en éducation.

Mireille Proulx
Coordonnatrice

**Le personnel
de soutien
scolaire**

24
SEPTEMBRE
2020

**essentiel
en éducation**

JOURNÉE NATIONALE
DU PERSONNEL
DE SOUTIEN SCOLAIRE



La COVID-19 et vous

Si vous présentez un ou des symptômes de la COVID pendant votre journée de travail, vous devez quitter votre milieu et contacter la ligne: 1 877 644-4545 ou à défaut, le 811.

Si vous avez été exposé à un cas confirmé de COVID dans votre milieu de travail et que la santé publique juge que vous êtes à risque, elle vous contactera pour vous informer des démarches à entreprendre. Elle vous mentionnera si vous devez vous placer en isolement et si vous devez passer un test de dépistage. **Dans tous les cas, vous devez suivre les indications de la santé publique.**

Si elle ne vous contacte pas, cela signifie qu'elle aura déterminé que vous n'étiez pas à risque. Il peut arriver que la santé publique demande l'aide de la direction d'école pour certains suivis.

Notez bien que depuis les deux dernières semaines, il arrive que la santé publique demande au personnel de l'éducation asymptomatique de se rendre au travail en attendant de passer un test ou en attendant un résultat de test, même en cas de contact avec un cas confirmé.

Le test de la COVID

Lorsque vous passez un test de dépistage, demandez des traces écrites du résultat, si possible. Idem pour la consigne qui vous place en isolement, s'il y a lieu. Il sera important de les conserver. Si vous êtes en isolement en attendant de passer un test ou d'obtenir le résultat, avisez votre direction par courriel et demandez-lui de vous donner du télétravail.

Si vous êtes positif à la COVID, mais que vous n'avez pas de symptômes qui vous empêchent de travailler, informez votre supérieur, par courriel, du nombre de journées où vous devrez rester en isolement et demandez-lui de vous fournir du télétravail.

Si vous avez été testé positif et que vous avez des symptômes qui vous

rendent incapable de travailler, informez votre direction du nombre de journées pour lesquelles vous avez été incapable de travailler ainsi que du nombre de journées pour lesquelles vous devrez être en isolement.

Si vous pouvez établir que vous avez contracté la COVID au travail, conservez une preuve de votre diagnostic positif et demandez à votre médecin de remplir une requête CNESST.

Pour toute question concernant votre obligation d'être en isolement si un de vos proches a la COVID, vous devez vous en remettre à l'avis de la santé publique.

Ainsi donc, si vous n'avez pas reçu d'obligation de la santé publique de vous isoler, vous devez vous présenter au travail ou prendre un congé, selon votre contrat de travail.

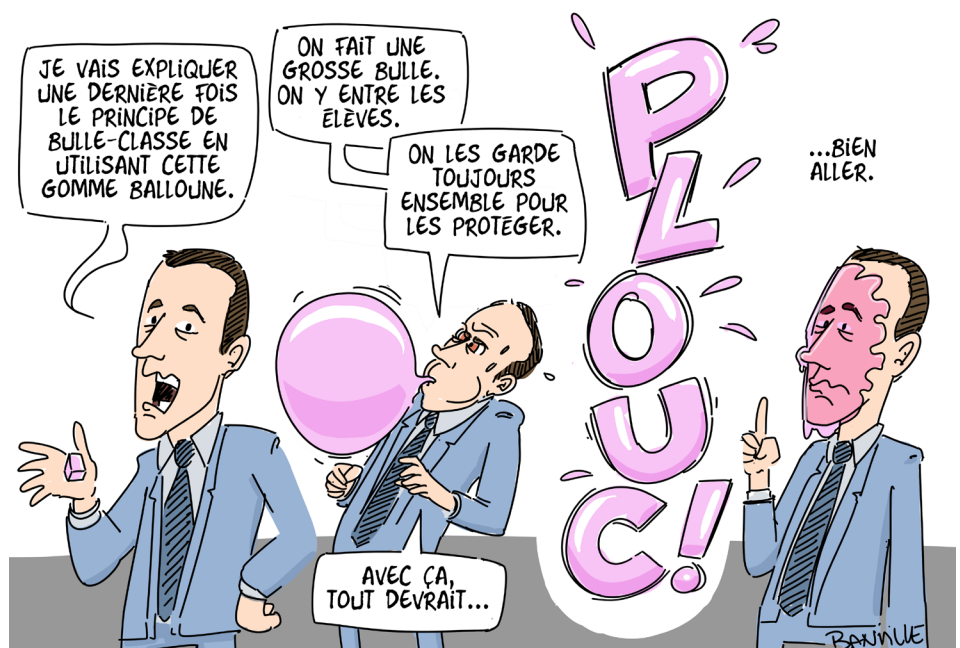
Marie-Claude Palardy et
Sophie Daigneault



Crédit photo: canva.com

Tournées de la santé publique

Dans un autre ordre d'idée, il est important de souligner que la CNESST effectue une tournée d'établissements dans nos trois centres de services scolaires. C'est elle qui choisit les milieux visités. Chaque fois, le Syndicat est présent lors de ces visites afin d'être bien informé des recommandations de la CNESST ainsi que des actions et des moyens que l'employeur doit mettre en place.



quebec.ca/coronavirus
1 877 644-4545